

#### FICHE DE PRESCRIPTION MÉDICALE

#### **ATTESTATION DE CONSULTATION / CONSENTEMENT**



### Laboratoire Cerba

Service de la Relation Client Tél.: +33 (0)1 34 40 20 20 Fax: +33 (0)1 34 40 21 29 Email: src@lab-cerba.com

# GÉNOTYPE RHD FŒTAL DÉTERMINATION PRÉNATALE A PARTIR DU SANG MATERNEL

LABORATOIRE PRÉLEVEUR		PRÉLÈVEMENT	r e	
N° Client: L L C /L	Date de prélèvement			
	Heure de prélèvement	<u></u> h Ш		
Cachet obligatoire	2 x 5 mL Sang total EDT	<b>A</b> (Code nature : <i>SGE</i> -	- Code OPL : <i>RHFOE</i> )	
PATIENT(E)		PRESCRIPTEUR	₹	
NOM	Numéro RPPS (obligato	ire) :		
PRÉNOM	(congacoro)			
Nom de naissance				
Adresse	Cachet obligatoire			
CP Ville	Cashet obligation o			
Date de naissance : LILLLILLLILLILLILLILLILLILLILLILLILLILL	Adresse e-mail :			
N°SS:	Signature :			
Téléphone Portable :Adresse e-mail				
RENSEIGNEMENTS				
Date de début de grossesse :	Origine géographique	de la patiente	du conjoint	
Grossesse:	Europe			
☐ Spontanée ☐ Obtenue par procréation médicalement assistée	Afrique du Nord			
Nombre de fœtus	Afrique sub-saharienne			
Précisez chorionicité :	Réunion			
	Antilles, Guyane			
Jumeau évanescent ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas	Asie			
	Autre :			
CONTEXTE D	E LA DEMANDE			
☐ 1 <sup>ère</sup> détermination : <b>à partir de la 11<sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée</b> (code NA	ABM : 4085)			
☐ 2ème détermination : à partir de la 18ème semaine d'aménorrhée et 15 jours au moins après la 1ère détermination (code NABM : 4086)				
□ 3 <sup>ème</sup> détermination : en cas de discordance entre la 1 <sup>ère</sup> et la deuxième détermination				
JOINDRE IMPERATIVEMENT UNE COPIE DU RESULTAT DE LA 1ERE (-		N DU GENOTYPE E	ΈΤΔΙ	
INDICATION	, Zeme, Beterwing the	N BO GENOTITET	Q_17(_	
☐ Prise en charge d'une patiente allo-immunisée RhD				
JOINDRE IMPERATIVEMENT UNE COPIE DU RESULTAT DE LA REC	HERCHE D'AGGLUTININI	ES IRREGULIERES	(RAI)	
☐ Dépistage en vue d'une prophylaxie anti-D (limitée aux seules femmes el			,	
- Systématique à 28SA	Toolines a crimani rand poor	,		
- Ciblée en cas d'évènement à risque :				
Amniocentèse, choriocentèse, le		otiomo chdorsinal	ı nolvion	
<ul> <li>☐ Métrorragies</li> <li>☐ Cerclage cervical</li> <li>☐ Grossesse molaire</li> <li>☐ Grossesse extra-utérine</li> </ul>		iatisme abdominal ou e-couche	ı pervien	
☐ Réduction embryonnaire ☐ Mort fœtal <i>in utero</i>		ption de grossesse		
□ Version par man œuvre externe □ Intervention chirurgicale		, 3		
☐ Menace d'accouchement prématuré nécessitant un traitement				



#### FICHE DE PRESCRIPTION MÉDICALE

#### **ATTESTATION DE CONSULTATION / CONSENTEMENT**



# Laboratoire Cerba

Service de la Relation Client Tél.: +33 (0)1 34 40 20 20 Fax: +33 (0)1 34 40 21 29 Email: src@lab-cerba.com

## GÉNOTYPE RHD FŒTAL **DÉTERMINATION PRÉNATALE A PARTIR DU SANG MATERNEL**

Joindre impérativement l'attestation de consultation et le consentement signés (document ci-après) INFORMATION A LA PATIENTE, ATTESTATION DE CONSULTATION ET CONSENTEMENT

soussigné, Dr/Pr......ou.....ou.......ou........conseiller en génétique sous la responsabilité du

conformément à l'article R.162-16-67 du décret n° 95-559 du 6 mai 1995, certifie avoir reçu en consultation ce jour, la patiente ci-dessus désignée dont

le	groupe sanguin est rhésus D négatif, afin de lui apporter les informations suivantes :			
•	Au cours de la grossesse, certains événements peuvent favoriser le passage de sang du fœtus dans la circulation sanguine maternelle. Si votre fœtus est rhésus D négatif comme vous, il n'y a aucun risque mais s'il est rhésus D positif et qu'aucune précaution n'est prise au cours de cette grossesse, vous risquez de développer des anticorps contre ses globules rouges : c'est l'allo-immunisation rhésus.			
•	Afin de prévenir cette immunisation, vous pourrez recevoir une ou plusieurs injections d'un produit (des immunoglobulines anti-D) pour éliminer le globules rouges du fœtus qui seraient passés dans votre circulation sanguine et d'éviter ainsi une allo-immunisation. Cette injection sera réalisée s vous devez subir une biopsie de villosités choriales, une amniocentèse ou en toute autre circonstance à risque. Selon les recommandations du Collèg National des Gynécologues et Obstétriciens Français, une injection vous sera proposée à titre systématique à la 28ème semaine de votre grossesse Au moment de votre accouchement, le groupe sanguin du bébé sera déterminé et si celui-ci est rhésus D positif, vous recevrez de nouveau une or plusieurs injections d'immunoglobulines anti-D.			
•	Les immunoglobulines anti-D sont des produits sanguins d'origine humaine obtenus à partir de don de sang. Du fait des traitements appliqués, I risque de transmission d'un agent infectieux est peu probable mais ne peut jamais être totalement exclu. Si votre fœtus est de groupe rhésus D négat (environ 1 fois sur 3 dans notre expérience), vous n'êtes pas sujette au risque d'allo-immunisation rhésus D et par conséquent les injections d'antisont inutiles. Si vous êtes déjà allo-immunisée, il n'y a aucun risque pour la grossesse actuelle.			
•	La détermination du groupe rhésus D du fœtus est maintenant possible par l'analyse génétique (génotypage RHD) de l'ADN fœtal qui circule dans votre sang. La Haute Autorité de Santé recommande que ce test soit réalisé à partir de 11 ou 12 semaines d'aménorrhée à titre préventif, pour définir la prise en charge des grossesses des femmes rhésus D négatif non immunisées dont le géniteur est rhésus D positif, et à titre thérapeutique, pour déterminer quelles sont les femmes enceintes rhésus D négatif déjà immunisées et dont le géniteur est rhésus D positif qui doivent bénéficier d'un suivi spécifique spécialisé.			
•	Le génotypage RHD fœtal, tel qu'il est proposé par notre laboratoire est basé sur la détection dans le sang maternel de séquences nucléotidiques dérivées du gène RHD. Son interprétation repose sur le fait que la plupart des individus de groupe sanguin rhésus D négatif sont dépourvus de gène RHD alors que la présence de ce gène conduit généralement à un groupe rhésus D positif. Le test est donc pertinent chez les patientes dont le groupe rhésus D négatif est en relation avec l'absence complète de gène RHD dans leur génome, ce qui, selon notre expérience (plus de 5000 tests à ce jour), est le cas pour plus de 99% des caucasiennes mais seulement 18% des africaines et moins de 1% des asiatiques.			
•	Dans environ 3% des cas, le génotype fœtal ne peut pas être déterminé ; il s'agit majoritairement de patientes non-caucasiennes (~ 48%) ou caucasiennes mais de phénotype Cde ou cdE (~ 32%). Dans moins de 1% des cas, une discordance entre le génotype prénatal et le phénotype à la naissance a pu être observée en relation avec des variants du gène RHD (sensibilité et spécificité clinique du test > 99%)			
Je	soussignée, Madame			
II s	onsens au prélèvement et à la réalisation de cette analyse qui sera effectuée par un laboratoire autorisé par l'Agence Régionale de Santé à la pratiquer. s'agit d'une simple prise de sang qui ne présente aucun risque pour mon fœtus. ai bien compris la possibilité qu'un résultat négatif ou indéterminé devra être confirmé sur un deuxième prélèvement.			
Le	e résultat de l'examen me sera rendu et expliqué par le médecin ou la sage-femme qui me l'a prescrit.			
Fa	ait à			
	Signature (patiente) OBLIGATOIRE Signature (prescripteur) OBLIGATOIRE			